



PREAVIS MUNICIPAL No 935-14

Sainte-Croix, le 17 février 2014
Au conseil communal de et à Sainte-Croix

Réfection de murs de soutènement à la Rue du Chasseron et au Chemin du Rocher

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Suite à la dégradation avancée constatée sur deux murs de soutènement, l'un situé au bas de la rue du Chasseron et l'autre au débouché du chemin du Rocher sur l'avenue des Alpes, une expertise a été confiée à un bureau d'ingénieurs.

Outre l'analyse des risques, le mandat comportait également l'établissement du descriptif des travaux à entreprendre, ainsi que la rédaction des soumissions à transmettre aux entreprises.

Descriptif des travaux

1. Chemin du Rocher / Av. des Alpes

Cet ouvrage sépare l'avenue des Alpes du chemin du Rocher et soutient le trottoir dont la largeur se réduit progressivement de 1,5 m à 0,3 m à hauteur de l'intersection des deux voies.

Suite à l'effet combiné du gel des eaux d'infiltration et des charges de trafic importantes sur la voie principale, on constate les problèmes suivants :

- Balancement vers l'avant des deux éléments centraux, l'un de 10 cm et l'autre de 5 cm.
- Traces d'affaissement, de mouvements et de fissures côté trottoir.



En fonction de l'évolution du basculement du mur, cette situation devient inquiétante et, selon les conclusions du rapport, on ne peut exclure un risque d'éboulement.

En conséquence on prévoit la solution suivante :

- Reconstruction d'un nouveau mur de soutènement.
- Amélioration de la sécurité des piétons en déplaçant le mur de 1,2 m côté ch. du Rocher, ce qui évitera aux piétons d'emprunter la voie de circulation.
- Recul de la longueur du mur côté aval, afin d'améliorer la géométrie du carrefour pour les véhicules de services, déneigement, collecte des ordures ménagères,...
- Dans l'intervalle, jusqu'aux travaux de réfection, surveillance régulière, voire en cas de mouvement suspect mesures de confortement provisoires à installer.

Coûts prévisibles

Travaux préparatoires, démolition, dégrappage, évacuation	Chf	10'000.00
Construction du mur de soutènement		35'000.00
Remblayages, bitumes, remise en état		10'000.00
Serrurerie, garde-corps		17'000.00
Divers et imprévus		3'000.00
Suivi du chantier, engineering		10'000.00
Montant total	Chf	<u>85'000.00</u>

2. Rue du Chasseron

Situé au début de la rue, à l'arrière de l'Hôtel de France, ce mur d'une longueur de 32 mètres soutient la chaussée de la rue du Chasseron et sépare celle-ci de la place d'accès aux bâtiments communiquant avec la rue des Rasses.

Ce mur est très ancien, datant des années 1920-1930, type mur poids en béton (sans semelle de fondation) apparemment non armé. Il est dépourvu de joints de dilatation et de barbacanes drainantes. Il est bordé par un parapet de 20 cm et l'on constate l'absence également de garde-corps.

L'état de cet ouvrage montre une très forte dégradation du béton dû à l'âge ancien, l'exposition aux intempéries et les effets de l'eau.

On constate un effritement par plaques de quelques dizaines de centimètres carrés jusqu'à 10 cm de profondeur.



Solution envisagée

Contrairement au cas du mur du chemin du Rocher, et malgré un état de dégradation plus avancé, la configuration du mur, des lieux et des charges de trafic plus faibles font que la stabilité du mur n'est pas mise en péril à court terme.

Considérant toutefois la stabilité à plus long terme et l'aspect esthétique de ce mur délabré au cœur de la localité, les travaux suivants sont envisagés :

- Arase et reconstruction de la partie supérieure
- Reprise de la chaussée côté rue du Chasseron sur une largeur de 0,5 m pour diriger les eaux de ruissellement
- Démolition de la face apparente du mur sur une épaisseur de 10 à 15 cm
- Création d'un mur en béton armé de 25 cm devant le mur existant et liaison par goujonnage
- Création d'une semelle de fondation hors gel

Coûts prévisibles

Travaux préparatoires, démolition, dégrappage, évacuation	Chf	6'000.00
Construction du mur de soutènement		35'000.00
Remblayages, bitumes, remise en état		10'000.00
Serrurerie, garde-corps		10'000.00
Divers et imprévus		3'000.00
Suivi du chantier, engineering		8'000.00

Montant total **Chf** **72'000.00**

Récapitulatif des coûts

Chemin du Rocher	Chf	85'000.00
Rue du Chasseron		<u>72'000.00</u>
Total	Chf	<u>157'000.00</u>

Amortissement partiel par prélèvement sur les provisions

Dans le sens de la demande de la commission de gestion 2012 qui préconisait d'évaluer l'utilité des provisions, la Municipalité propose d'utiliser la réserve inscrite au bilan 9282.11 concernant l'aménagement du réseau routier. Ainsi, le montant de Chf 157'000 à amortir est réduit de Chf 70'881.40 correspondant au montant total de cette provision.

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à rénover les murs de soutènement du chemin du Rocher et de la rue du Chasseron;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de **Chf 157'000.--**. Le compte No 9141.935 est ouvert au bilan à cet effet;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment;
- **d'utiliser** la réserve au bilan N° 9282.11 d'un montant de Chf 70'881.40 en amortissement partiel de cet investissement;
- **d'amortir** le solde sur une période de 15 ans, la première fois au budget 2015, par le compte N° 430.3311.
- L'influence sur le budget sera de l'ordre de **Chf 8'000.--** la première année en tenant compte des intérêts (2.5%) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur 15 ans, le coût représente **Chf 7'000.--** avec annuité constante.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



F. THEVENAZ



Le Secrétaire :



S. CHAMPOD

Délégué municipal : M. Philippe Duvoisin, Municipal